



## Charte Sûreté Radioprotection Groupe ADF

Nos activités sur des sites nucléaires se diversifient et prennent de l'ampleur au sein de notre groupe. ADF, dans le cadre des engagements éthiques et de ses valeurs et au-delà du respect de la réglementation et des exigences de ses clients, a défini son organisation Sûreté/Radioprotection en s'appuyant sur trois axes :

- offrir à ses salariés, intérimaires et sous-traitants des conditions de travail contribuant à préserver leur santé, notamment en leur assurant leur droit de retrait pour des situations radiologiquement dangereuses
- mettre en œuvre toutes les actions en son pouvoir pour assurer et améliorer la sûreté et la propreté radiologique des installations sur lesquelles nous travaillons
- améliorer de manière continue ses performances et pérenniser les activités de la branche énergie

Les enjeux majeurs auxquels va être confrontée ADF ainsi que les perspectives de développement qui s'offrent à elle nous conduisent à renforcer notre organisation en matière de sûreté et radioprotection. Aussi, chacun d'entre nous doit être conscient de ses responsabilités dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Afin d'accompagner nos salariés sur le chemin de la réussite, nous nous engageons à :

- être intransigeants dans les domaines de la radioprotection et de la sûreté
- Promouvoir une culture sûreté / radioprotection chez nos salariés en offrant à chacun la formation et l'information lui permettant d'adopter un comportement participatif et respectueux, tant individuellement que collectivement
- justifier nos interventions en zones surveillée et contrôlée, optimiser les conditions d'intervention et limiter les doses reçues, dans le respect de la doctrine ALARA, et ce pour nos salariés comme pour nos intérimaires ou nos sous-traitants
- Viser l'excellence dans la réalisation de nos interventions

La performance de notre Système de Management de la Radioprotection et de la Sûreté se mesurera dans notre capacité à atteindre les objectifs suivants :

- Développer la fiabilisation des interventions à l'ensemble de nos activités nucléaires par l'analyse et la capitalisation de l'expérience
- des objectifs dosimétriques individuels ciblés par activité et par exploitant, mais toujours inférieurs à 12 mSv sur 12 mois glissants pour les Catégorie A et inférieurs à 5mSv sur 12 mois glissants pour les Catégorie B
- aucune contamination interne
- aucune contamination externe en sortie de site
- étendre la démarche de fiabilisation des interventions à l'ensemble de nos activités nucléaires et pérenniser sa mise en oeuvre
- aucun Evènement Significatif pour la Sûreté ou la Radioprotection dont nous serions à l'origine

La mise en œuvre au quotidien de notre organisation est déléguée au Responsable Désigné et aux Personnes Compétentes en Radioprotection, sous l'impulsion et le contrôle des managers premières lignes et de la Direction Générale, avec le concours de tous les chefs de travaux. Tous ces acteurs disposent des moyens nécessaires pour mener à bien leurs objectifs.

Je demande à l'ensemble du personnel de la Branche Energie d'agir pour atteindre ces objectifs essentiels à la pérennité de l'entreprise et à son développement.

Comptant sur votre engagement, je vous donne rendez vous régulièrement pour faire le point sur nos performances.

**Le Président – Directeur Général**

**Marc ELIAYAN**

## Objectifs Radioprotection 2015 Groupe ADF

- ✓ Aucune contamination interne
- ✓ Aucun déclenchement de portiques en sortie de site
- ✓ Objectif collectif : 1000 HmSv maximum

- **Objectifs CNPE (EDF):**

- 0.25 % de déclenchements de portiques C2
- Ne pas dépasser une dosimétrie individuelle de 8mSv sur 12 mois glissants (hors robinetterie)
- Ne pas dépasser une dosimétrie individuelle de 12mSv sur 12 mois glissants pour la robinetterie
- 12 audits radioprotection

- **Objectifs AREVA :**

- Aucune contamination en sortie de zone contrôlée
- Ne pas dépasser une dosimétrie individuelle de 6 mSv sur 12 mois glissants
- 3 audits radioprotection

- **Objectifs CEA :**

- Aucune contamination en sortie de zone contrôlée
- Aucun incident lié à la sortie de matériel
- Ne pas dépasser une dosimétrie individuelle de 4 mSv sur 12 mois glissants
- 3 audits radioprotection

Pour les salariés amenés à travailler sur plusieurs de ces sites ou sur plusieurs activités, des pro rata seront établis pour ne pas dépasser les objectifs dosimétriques d'ADF.

**Le Président – Directeur Général**

**Marc ELIAYAN**